

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

N°2017/85

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	20	20

<u>Date de la convocation :</u>	le 1 ^{er} décembre 2017
<u>Date d'affichage :</u>	le 11 décembre 2017

Séance du 07 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le sept décembre à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Khristine FOYART, Sophie MERCIER, Françoise MORIN, Marianne PARIGOT et Corinne TROUVAIN, Messieurs Patrick ALLARD, Alain CARRIÈRE, Patrice CARVALHO, Didier BÉRANGER, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Olivier FERREIRA, Dominique FONTAINE, Daniel GAGE, Jean-Noël GUESNIER, Jean-Pierre HAUDRECHY, Christian HEDUY, Jean-Pierre LEOEUF, Philippe LECOT, Florent MAZIÈRES.

Absents représentés : Messieurs Marcel DAUSQUE par Monsieur BÉRANGER, Michel DUPONT par Monsieur LECOT, Dominique FERRY par Monsieur GAGE, Gérard WARIN par Madame MORIN.

Absents excusés : Messieurs Philippe BARBILLON, Alain DENNEL, Daniel FORGET, Jean-Claude GRANIER, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Denis MESSIO, Patrick PEYR, Jackie TASSIN.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

Objet : Financement des travaux d'électrification des communes classées urbaines

Vu l'article L2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2017/11 du 16 février 2017 relative au financement et à la hiérarchisation des opérations de travaux d'électrification,

Vu la convention de concession et ses annexes pour la distribution d'énergie électrique en vigueur avec SICAIE OISE,

Monsieur le Président propose d'augmenter à 30 % le taux de participation du syndicat pour les travaux d'enfouissement du réseau basse tension concernant les communes classées urbaines, c'est à dire non éligible aux aides à l'électrification rurale,

Monsieur le Président propose que ce taux s'applique à compter de la programmation 2018 ainsi que pour l'ensemble des dossiers actuellement en cours mais non soldés par le SEZEO.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

FIXE à 30 % le taux de financement du SEZEO aux travaux d'enfouissement du réseau basse tension des communes classées urbaines dans les conditions évoquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA

